

## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 11 décembre 2017**

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

**Membres présents en début de séance** : Mrs Pierre AUBRUN, M. Vincent DESSERTAINE, Jérôme FAURE-BRAC, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

**Absents** :

**Excusés ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Jeannette GAUDEAU

M. le Maire demande au conseil municipal d'observer une Minute de silence à la Mémoire de Christine MALAQUIN, Conseillère Municipale, décédée le 20 novembre dernier.

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 novembre dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Emmanuel PLATHEY de ses fonctions de Conseiller Municipal par courrier du 29/09/2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par le Maire.

### **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. DUPUY François-Xavier d'une propriété sise 20 rue du Colombier, cadastrée section AA 240 d'une superficie de 816 m<sup>2</sup>, au profit de M. & Mme Nicolas ROUX

Décision portant sur les travaux d'étanchéité de la toiture de la SUM par l'entreprise FAIVRE Kévin d'un montant ttc de 816.00 €

Décision portant sur la fourniture et pose de 2 paires de bras de store à l'ALSH par Côte d'Or Isolation pour un montant ttc de 1364.00 €

Décision portant sur la fourniture et pose de 4 motorisations RG Budendorff sur volets de l'école maternelle par l'entreprise SMPP d'un montant ttc de 1 330.56 €

Décision portant sur le remplacement axe motorisé sur rideau à l'atelier municipal par l'entreprise Allard d'un montant ttc de 1 663.20 €

Encaissement d'un chèque de Groupama de 231 € correspondant au remboursement de sinistre dégât plafond bureau de la directrice du pôle scolaire.

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

### **Délibération 20170156- Demande de fonds de concours à la CABCS**

Suite à l'adhésion de la commune à la plate-forme des autorisations du droit des sols, ADS, la communauté d'agglomération verse, en compensation du coût de cette prestation, un fonds de concours.

Elle nous demande de prendre par délibération le projet qui sera financé (études, travaux, dépenses de fonctionnement correspondant à des réparations ou à l'entretien). Ce fonds de concours sera réglementairement limité à 50% de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- déclare financer des travaux de voirie Allée des Oiseaux pour un montant de 8 695.20 € TTC

### **Délibération 20170157- Ouverture de crédits au budget annexe Lormoriat**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, de procéder à une décision modificative et d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 605 en dépenses de fonctionnement du budget annexe Lormoriat pour les travaux extension éclairage public. :

Compte 605 : 4 472 €

En contre partie du compte 002 repris en totalité

### **Délibération 20170158- Cession terrain zone Beaune-Vignoles**

Par délibération n° 20170153 du 06 novembre 2017, le conseil municipal a accepté la cession d'une partie de parcelle cadastrée AD86. Le Maire indique que le cabinet Bonnet-Marchal, géomètres, a procédé au tracé des nouvelles limites des parcelles de terrains définis comme suit parcelle AD 156 pour 7 130 m<sup>2</sup> et parcelle AD 157 pour 1 729 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose :

de procéder à la régularisation de cette division foncière et de céder la parcelle nouvellement nommée AD 157 pour une superficie de 1 729 m<sup>2</sup> pour un montant de 34 580 € à la Coopérative Bourgogne du Sud demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et d'accomplir toutes formalités nécessaires rappelle que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur

### **Délibération 20170159- Actualisation des tarifs communaux**

Le conseil municipal souhaite que ce point soit abordé en commission des finances avant être soumis à délibération

### **Délibération 20170160- Organisation du temps scolaire- rentrée 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2017-1108 permettant le retour à la semaine des 4 jours et les modalités d'applications est paru le 28 juin 2017. Après une consultation auprès des parents, des enseignants, des conseils d'école, la commune de Vignoles a décidé de respecter le choix fortement plébiscité et appliquera la semaine de 4 jours avec modification du calendrier national à la rentrée 2018.

### **Délibération 20170161- Avenant à la convention de télétransmission des actes**

Suite à notre adhésion à e-bourgogne, il faut passer un avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour ajouter la télétransmission des actes budgétaires. Les autres articles sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour passer un avenant à ladite convention et donne pouvoir au maire pour signer l'avenant.

### **Délibération 20170162- Renonciation à acquérir le foncier d'un emplacement réservé au PLU**

Lors de l'élaboration du PLU approuvé le 02/02/2004, il a été décidé d'instaurer un emplacement réservé sur la parcelle ZD 347 au bénéfice de la Commune en vue de l'extension de la voie de contournement, au lieu-dit « les Fournaches » continuité d'une opération réalisée. Il s'agit de l'emplacement réservé (ER) n° 1.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en application des articles L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme, les propriétaires des parcelles ZD347-348 et 270 d'une contenance de 1 9775 m<sup>2</sup> ont mis en demeure la commune d'acquérir cette réserve foncière au prix de 50 € le m<sup>2</sup> soit 98 975 €

Monsieur le Maire propose, par conséquent, compte tenu de ce prix, de renoncer à cette acquisition et de lever cet emplacement réservé n° 1.

Monsieur le Maire indique que l'ER n° 1 sera retiré de la liste des emplacements réservés lors de l'approbation de la révision du PLU en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- renonce à acquérir l'emprise réservée n° 1 sur les parcelles ZD 347 ainsi que l'acquisition des parcelles ZD 270 & 348
- prend acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé n°1 instauré sur la parcelle en question
- décide en conséquence la mise à jour des documents graphiques du PLU lors de la révision de ce dernier
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document qui serait la suite des présentes.

### **Délibération 20170163- Modification délibération du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

M. le Maire rappelle que par délibération n° 20160169 en date du 5 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'instauration du RIFSEEP. Le Maire indique que suite à l'arrêté du 27 août 2017, l'indemnité de responsabilité de régisseur n'est pas cumulable avec le RIFSEEP or deux agents municipaux sont régisseurs. Il convient donc de modifier la délibération n° 20160169 afin d'ajouter dans les sujétions de mise en place du RIFSEEP « régie de recettes et régie d'avance ». Des avenants aux arrêtés individuels de ces 2 agents seront pris afin d'intégrer l'indemnité de responsabilité de régisseur à la part fixe d'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise du RIFSEEP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification.

### **Informations et questions diverses**

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande d'aide financière d'un étudiant pour un voyage à l'étranger. Le conseil municipal, après réflexion, décide de ne pas donner un avis favorable à cette demande.

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu la visite du Sous-Préfet, Mr PEYRAT Jean-Baptiste, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

M. le Maire rend compte de la réunion avec GRDF concernant la sécurité des réseaux en Côte d'Or.

M. AUBRUN Pierre, Adjoint, signale que l'installation de la dernière phase de la vidéo protection est terminée.

Le Maire fait part l'assemblée

des remerciements des :

- Famille GOICHOT / COURTOT BOURGOGNE lors du décès de Gabrielle BOURGOGNE
- Famille GUIGUE lors du décès de Pierre GUIGUE

des condoléances de M. le Sous-Préfet et du conseiller départemental à l'occasion du décès de Christine MALAQUIN.

Après ce dernier point, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40

Le Maire,